



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ROUTE DE L'AÉROPORT
01 BP : 302 COTONOU
BENIN
Tél : 21 30 10 20 –
Fax : 21 30 18 51
www.finances.bj

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES.



INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Tél : 229.21 30 10 20
Télécopie 229. 21 30 18 51

Route de l'aéroport
01 BP 302 COTONOU – BENIN

www.finances.bj
[Courrier électronique]



*Table des
matières*

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	_____	
LISTE DES TABLEAUX	_____	
Mot de l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service	_____	1
Introduction	_____	4
1- Brève présentation de l'IGF	_____	5
2- Les missions prévues, exécutées ou en cours d'exécution	_____	7
2-1. Les missions prévues en 2020	_____	7
2-2. Les missions réalisées en 2020	_____	7
2.2.1. Les missions de l'année 2019 finalisées en 2020	_____	7
2.2.2. Les missions proprement dites de l'année 2020	_____	8
2.2.3 Les principales recommandations	_____	15
3- La coordination des OCOA	_____	17
3-1. La tenue des séances de coordination	_____	17
3-2 L'appui à l'élaboration de la cartographie des risques au niveau de deux ministères	_____	17
3-3 Les séances de formation	_____	17
3-4 L'élaboration de divers rapports relatifs aux OCOA	_____	18
4- Les autres activités	_____	20
4-1 Le suivi du plan d'actions du Système National d'Intégrité (SNI)	_____	20
4-2 La commémoration du soixantenaire de l'IGF	_____	21
4-3 Le Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'IGF	_____	24
4-4 La gestion administrative quotidienne de l'IGF	_____	24
5- Les perspectives	_____	26
Conclusion	_____	28
6- Les annexes	_____	
Informations de contact	_____	
Informations sur l'IGF	_____	

*Liste des
abréviations,
acronymes et
sigles.*

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ABE	:	Agence Béninoise pour l'Environnement
ABERME	:	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie Electrique
ACVDT	:	Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire
ACISE	:	Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education
ADPG	:	Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé
ADSC	:	Agence de Développement de Sèmè City
ANAEPMR	:	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANPT	:	Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et du Développement du Tourisme
ASF	:	Association des Services Financiers
ASSI	:	Agence des Services et Systèmes d'Information
ATDA	:	Agence Territoriale de Développement Agricole
BAI	:	Bureau d'Analyse et d'Investigation
CA	:	Conseil d'Administration
CEA-SMA	:	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications
CEI	:	Comité Exécutif Interministériel
CIA	:	Certified Internal Auditor
CMAI	:	Comité Ministériel d'Audit Interne
CMMR	:	Comité Ministériel de Maîtrise des Risques

*Liste des
abréviations,
acronymes et
sigles.*

CNHU-HKM	:	Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoukou Maga
CNSR	:	Centre National de Sécurité Routière
COSO	:	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
FADeC	:	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FNEC	:	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FITHEB	:	Festival International de Théâtre du Bénin
FNDPT	:	Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques
FNM	:	Fonds National de la Microfinance
HALS	:	Hall des Arts, des Loisirs et des Sports
IGAA	:	Inspection Générale des Affaires Administratives
IGF	:	Inspection Générale des Finances
IGM	:	Inspection Générale de Ministère
IGS	:	Inspections Générales des Services
LNB	:	Loterie Nationale du Bénin
LTO	:	Lycée Technique de Ouidah
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
OCOA	:	Organe de Contrôle de l'Ordre Administratif
OGSB	:	Office de Gestion des Stades du Bénin
PAAAJRC	:	Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et à la Reddition des Comptes
PAGIPG	:	Projet d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et à la Gouvernance
PAV	:	Programme Annuel de Vérification

*Liste des
abréviations,
acronymes et
sigles.*

PME	:	Partenariat Mondial pour l'Education
PNDPE	:	Projet de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance
PSAIA	:	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole au Bénin
PSAAB	:	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-Fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin
PTA	:	Plan de Travail Annuel
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PV	:	Procès-verbaux
RAGEMIN	:	Régie Autonome de Gestion du Marché International de Malanville
REDISSE	:	Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest
SONACOP	:	Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
SMQ	:	Système de Management de la Qualité
SNI	:	Système National d'Intégrité
SP/CONA FiL	:	Secrétariat/Secrétaire Permanent de la CONAFiL
TI	:	Transparency International
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	:	Unité de Gestion de Projet

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Les missions de l'année 2019 finalisées en 2020</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Les agences gouvernementales et entreprises publiques vérifiées en 2020.....</i>	<i>10</i>

*Liste des
tableaux.*



La reddition des comptes

Mot de l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service

« L'argent public est au cœur de l'Etat de droit et de la démocratie. La collecte et l'utilisation des fonds publics respectent les principes de l'Etat de droit : la légalité, la transparence, le contrôle démocratique et la responsabilité...

L'organisation et la procédure de gestion des fonds sont claires et simples tout en apportant les garanties de sécurité les plus absolues. Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics : ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques. Les acteurs publics qui pilotent et gèrent les fonds publics, élus ou fonctionnaires, acceptent des obligations d'intégrité et de rectitude particulièrement exigeantes, à mesure de la confiance qui leur est faite. »

Cet extrait du préambule du code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, internalisé par le décret n° 2015-035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin pose plusieurs problématiques liées à la mobilisation et à la gestion des ressources publiques. Il s'agit notamment de :

- la place des deniers publics dans un Etat ;
- la séparation des fonctions et des pouvoirs ;
- les obligations et responsabilités liées à la manipulation des deniers publics ;
- la définition de règles et la mise en place de dispositif pour la collecte et la gestion des fonds publics ;
- la reddition de comptes par les acteurs publics.

Mon mot au titre de ce rapport relatif à l'année 2020 va s'appesantir sur la reddition des comptes.

La reddition des comptes

La bonne gouvernance est basée sur le respect d'un ensemble de principes impliquant entre autres la reddition des comptes, qui constitue l'un des piliers d'un régime démocratique réel et efficace. C'est pourquoi, il est important de saluer l'acte majeur posé par la République du Bénin en créant la Cour des Comptes.

En effet, des institutions dotées des ressources et pouvoirs nécessaires sont indispensables pour que, d'une part, les responsables rendent compte, chacun à son niveau et que, d'autre part, la démocratie ait un sens.

La reddition des comptes est définie comme l'opération qui découle de l'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité. Toute responsabilité se confie, donc met en présence deux parties : une partie qui attribue des responsabilités et une autre qui s'engage à les exercer et en rendre compte.

La reddition des comptes est donc liée à la responsabilité et est au cœur de la bonne gouvernance.

Le respect de l'obligation de reddition des comptes implique que les responsables présentent les résultats de leur gestion à leurs mandataires, à charge pour ces derniers d'apprécier la régularité et la conformité des actions menées au regard de la réglementation et de la législation en vigueur d'une part, et d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs ainsi que l'optimisation des ressources mises en œuvre.

La reddition des comptes ne concerne pas seulement l'information comptable et financière, mais toute information pertinente pour ceux qui ont confié les responsabilités. La reddition des comptes, dans la mesure du possible, doit pouvoir intégrer tous les aspects de la gouvernance. Elle ne doit pas se limiter à certains aspects seulement, comme c'est souvent le cas dans les collectivités locales. En effet, il est de pratique courante dans les collectivités locales que la reddition des comptes au titre d'une année soit ramenée à la tenue d'une séance de présentation de quelques communications sur la gestion de l'Eau, de l'Environnement ou sur certaines réalisations. Un effort doit être fait pour prendre en compte tous les aspects de la gestion communale dans cet exercice.

*La
reddition
des comptes*

A cet effet, il est important que l'information diffusée soit fiable, transparente, pertinente, compréhensible, honnête et complète, et ce, afin de limiter l'asymétrie d'information (qui peut nuire aux intérêts de toutes les parties prenantes) et de favoriser la prise de décisions éclairées.

Idéalement, on s'attend à ce que la reddition des comptes présente aussi les effets ou les bénéfices des actions mises en œuvre. Mais souvent, l'exercice de reddition des comptes se limite à la présentation de la mise en œuvre des actions et activités.

La reddition des comptes est essentielle pour toute organisation car elle permet de faciliter la communication et la gestion efficace des parties prenantes. Elle permet d'augmenter la crédibilité de l'organisation et de renforcer sa légitimité auprès de celles-ci.

La reddition des comptes répond à l'impératif de communication avec les parties prenantes et de divulgation d'informations pertinentes et justes. Elle renforce la valeur de transparence au sein de l'organisation et dans ses relations avec ses parties prenantes.

La production du rapport annuel de l'Inspection Générale des Finances (IGF) est un moyen qui permet de présenter le visage de la gestion des ressources publiques au cours d'une année. Elle constitue également un document d'information du public sur les activités menées par l'IGF.

Enfin, les résultats obtenus en 2020 et qui font l'objet du présent rapport n'ont été possibles qu'avec le soutien du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances, les membres du Comité des Directeurs et la participation active du personnel, toutes catégories confondues, et des membres des Organes de Contrôle de l'Ordre Administratif (OCA) associés à l'exécution de certains travaux.

Je vous invite donc à parcourir avec plaisir les pages de ce rapport d'activités de l'IGF au titre de l'année 2020.

Bonne lecture.


ZISSON FACINOU.-

Inspecteur Général des Finances,
Chef de Service.

Introduction

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est un organe de contrôle à compétence nationale qui assiste le Ministre de l'Economie et des Finances dans l'exercice de sa mission de contrôle permanent des finances de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics et semi-publics, ainsi que des organismes de toute nature recevant une aide financière ou matérielle des collectivités publiques ou concessionnaires d'un service public.

Au cours de l'année 2020, en dehors des missions expressément programmées, l'IGF a été sollicitée pour la réalisation de plusieurs autres missions sur saisine et des missions contractuelles. Ces sollicitations lui ont permis de gagner en capital confiance et d'écrire de nouvelles pages de son histoire.

Diverses activités ont été réalisées par l'IGF grâce à l'appui constant du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances (MEF) et des partenaires qui lui font confiance. Il s'agit, entre autres, de :

- l'intégration de la nouvelle promotion d'Inspecteurs des Finances ;
- la commémoration du soixantenaire de l'IGF ;
- la coordination des organes de contrôle de l'ordre administratif (OCA) ;
- des renforcements de capacité au profit des Inspecteurs des Finances et des membres des OCA ;
- du suivi du plan d'actions du Système National d'Intégrité (SNI).

Le présent rapport, qui rend compte des activités menées au cours de l'année 2020, consacre une première rubrique à la présentation de l'IGF, une deuxième rubrique aux missions exécutées ou en cours d'exécution, une troisième rubrique à la coordination des OCA, une quatrième rubrique aux autres activités réalisées. La cinquième rubrique est dédiée aux perspectives.

1- Brève présentation de l'IGF

Quelques chiffres clés

15
INSPECTEURS
DES FINANCES
EN ACTIVITE

28
MEMBRES
COMPOSANT
LE
PERSONNEL
D'APPUI

POOL
D'INSPECTEURS
GENERAUX
DES FINANCES
A LA
RETRAITRE

243.217.699 FCA
DE RESSOURCES

L'Inspection Générale des Finances (IGF), organe de contrôle placé sous l'autorité directe du Ministre en charge des Finances, est régie par le décret n°93-45 du 11 mars 1993 relatif à ses attributions, son organisation et son fonctionnement ainsi que le décret n°2018-396 du 29 août 2018 portant réorganisation des organes de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin. Elle est dirigée par un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les Inspecteurs des Finances.

L'IGF s'occupe des vérifications, des contrôles, des audits, des enquêtes et études/conseils.

Ainsi, son contrôle s'exerce sur les ordonnateurs principaux et secondaires, les comptables publics et toute autre personne ayant qualité de comptable public et les gestionnaires des organismes bénéficiant des fonds publics.

L'IGF est soumise aux dispositions d'un cahier des charges d'organisation et d'un manuel de procédures validés par l'instruction n°441-C/MF/DC/IGF du 14 mai 1998 ainsi qu'au cadre de référence de l'audit interne de l'Etat (CRAIE) mis en vigueur par le décret n° 2018 - 397 du 28 août 2018.

Au 31 décembre 2020, quinze (15) Inspecteurs des Finances sont en activité dans le cadre.

En outre, il est souvent fait appel à certains Inspecteurs ou cadres expérimentés de l'Administration déjà admis à la retraite pour appuyer les activités de l'IGF. Certains Inspecteurs de ministères également travaillent avec l'IGF dans le cadre de la mutualisation des ressources. Les travaux de l'IGF sont réalisés avec l'appui d'un personnel non inspecteur (cadres administratifs et techniques) au nombre de 28 membres.

Les rapports de l'IGF sont établis à la suite des missions confiées aux Inspecteurs. Ils sanctionnent leurs travaux et sont rédigés suivant les normes en vigueur.

Ces rapports reposent sur la constatation objective et la précision des faits au regard des règles établies. Le principe du contradictoire est toujours respecté. Rien n'y est consigné sans en avoir été discuté au préalable avec les structures concernées vérifiées.

Les rapports sont transmis au Ministre en charge des Finances qui, au besoin en rend compte en Conseil des Ministres et transmet une copie au Ministre dont dépend la structure vérifiée. Après examen en Conseil des Ministres, les rapports sont transmis, si nécessaire, au Ministre en charge de la Justice pour les poursuites judiciaires éventuelles et au Ministre en charge du Travail, le cas échéant, pour la mise en œuvre de la procédure disciplinaire contre les agents indécents.

Au cours de l'année 2020, l'IGF a bénéficié du budget national des ressources nécessaires pour l'exécution de ses missions.

*Brève
présentation
de l'IGF.*

Quelques chiffres

clés

➤ **43 missions prévues au PAV 2020**

➤ **08 missions entamées en 2019 et finalisées en 2020**

2- Les missions prévues, exécutées ou en cours d'exécution

2-1. Les missions prévues en 2020

Le programme annuel de vérification (PAV) de l'IGF au titre de l'année 2020 a été élaboré en tenant compte, entre autres :

- des résultats de la cartographie des risques du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- des constats de certaines missions exécutées en 2019 ;
- des dispositions réglementaires qui exigent expressément l'intervention de l'IGF dans certaines structures publiques ;
- des demandes de mission de vérification et/ou d'audit qui pourraient provenir du Chef de l'Etat, du MEF, des membres du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

Ainsi, il comprend :

- des missions programmées relevant de la compétence nationale de l'IGF ;
- des missions programmées relevant de la compétence sectorielle de l'IGF au MEF ;
- des missions sur saisine qui seront précisées au cours de l'année.

2-2. Les missions réalisées en 2020

2.2.1. Les missions de l'année 2019 finalisées en 2020

Ces missions sont au nombre de huit (8) et elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Quelques chiffres clés

Missions de l'année 2020

➤ 53 missions entamées

- 40 missions du PAV
- 13 missions sur saisine

Répartition des missions par nature

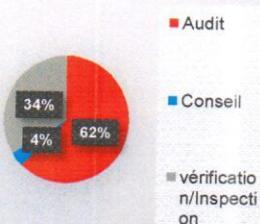


Tableau 1 : Les missions de l'année 2019 finalisées en 2020

N° d'ordre	INTITULE DE LA MISSION
1-	Vérification de la gestion administrative et financière de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP)
2-	Vérification de la gestion comptable et financière du CNHU-HKM du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019.
3-	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (30/09).
4-	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des centres publics de santé du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019.
5-	Audit financier du Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole au Bénin (PSAIA) et du Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-Fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin (PSAAB).
6-	Vérification des dénonciations relatives à la mauvaise gestion des ressources propres de la commune d'Akpro-Misséréte.
7-	Vérification de la gestion administrative, comptable et financière du Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA) au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.
8-	Audit organisationnel et financier du Fonds National de la Microfinance (FNM) de 2016 à mai 2019.

2.2.2. Les missions proprement dites de l'année 2020

Cinquante-trois (53) missions ont été lancées courant l'année 2020 comprenant quarante (40) missions prévues au PAV et treize (13) sur saisine. La mission relative à l'examen des projets de rapport de performance du MEF au titre des années 2016, 2017 et 2018 n'a pu être réalisée pour cause de défaut de réception desdits projets de rapports (Cf. annexe n°1).

2.2.2.1. Répartition des missions de l'IGF par nature

Les cinquante-trois (53) missions exécutées par l'IGF en 2020 sont réparties comme suit (Cf. Annexe n°1) :

- 33 missions d'audits ;

Quelques chiffres clés

Missions de l'année 2020

- *Vérification / audit de 22 agences et entreprises publiques*
 - *08 offices et entreprises publiques*
 - *14 agences*
- *Audits semestriels ou annuels de 5 projets financés sur ressources extérieures*
- *87 rapports produits*
- *Audit annuel des 77 communes du Bénin.*

- 18 missions d'inspections ou vérifications ;
- 02 missions de conseils.

Ces missions ont donné lieu à la production de 87 rapports, non compris les 77 rapports des audits du FADeC.

En 2020, il a été constaté une forte concentration des missions d'audit, soit 62% du nombre total des missions. Cette situation s'explique entre autres par la réaffirmation de la fonction d'audit interne au niveau des organes de contrôle de l'ordre administratif avec la réforme initiée par le gouvernement qui est en début de cycle de vie.

Les missions d'inspections ou de vérifications occupent 34% des missions exécutées. Sur les 18 missions, 09, soit la moitié, ont été initiées sur saisine.

Les missions d'études et de conseils sont minoritaires. Les deux (02) missions de cette nature exécutées en 2020 sont relatives à l'appui conseil à l'exécution des dépenses publiques au profit de la Présidence de la République et à l'appui à la Direction des Assurances pour la mise à jour de la comptabilité des exercices 2017, 2018, 2019 et au 31 mars 2020.

2.2.2.2. Les missions phares exécutées en 2020

2.2.2.2.1 La vérification des agences gouvernementales et des entreprises publiques

Au cours de l'année 2020, l'IGF a effectué ou démarré l'audit de certaines agences gouvernementales, offices et entreprises publiques.

Les structures publiques concernées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Les agences gouvernementales et entreprises publiques vérifiées en 2020

N° d'ordre	INTITULE DE LA MISSION
1	Vérification de la gestion administrative, commerciale et financière du Hall des Arts, des Loisirs et des Sports (HALS) (2017-2019)
2	Vérification de la gestion administrative, commerciale et financière de l'Office de Gestion des stades du Bénin (OGSB)
3	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) (2017-2019)
4	Audit de la gestion de l'Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) au titre de 2017 à 2019
5	Vérification de la gestion financière et comptable du Fonds Routier (2017 à 2019)
6	Audit du Fonds des Arts et de la Culture (FAC) (2017-2019)
7	Audit de la gestion de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé (ADPG) (2017-2019).
8	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable de la LNB (2017-2019)
9	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable du CNSR (2017 à 2019)
10	Audit de la gestion de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) au titre de 2017 à 2019
11	Audit de la gestion de l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI) au titre de 2017 à 2019
12	Audit de la gestion de l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT) au titre de 2017 à 2019
13	Audit de la gestion de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et du Développement du Tourisme (ANPT) au titre de 2017 à 2019
14	Vérification de la gestion de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC) (2017-2019)
15	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de la vallée du Niger (2017-2019) : Malanville

*Missions
phares
exécutées en
2020.*

*Missions
phares
exécutées en
2020.*

16	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Alibori Sud, du Borgou Nord, de Kouandé, de Kérou et de Péhunco (2017-2019) : Kandi
17	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Atacora Ouest (2017-2019) : Natitingou
18	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud, de la Donga et des Collines (2017-2019) : Parakou
19	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou et du Couffo (2017-2019) : Abomey
20	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (2017-2019) : Pobè
21	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono (2017-2019) : Abomey-Calavi.
22	Vérification de la gestion de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie Electrique (ABERME) (2017-2019)

La vérification des structures publiques a révélé un effort appréciable de mise en place de dispositif de contrôle interne perfectible avec l'implication du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI), notamment en ce qui concerne les agences gouvernementales.

Toutefois, il subsiste par endroits quelques insuffisances récapitulées comme suit :

- non-conformité de la composition du Conseil d'Administration (CA), non tenue des registres du CA ;
- non adéquation de l'organigramme, absence d'un code de déontologie et d'éthique, inexistence d'une grille de rémunération et d'un plan de recrutement, absence d'une cartographie des risques ;
- dysfonctionnements au niveau des organes de direction ;
- absence d'une grille harmonisée des frais de mission ;
- non-respect du principe comptable de la permanence des méthodes ;

*Audit de
certains
projets.*

- non-transmission du compte de gestion à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- absence de paiement, existence d'arriérés, ou non reversement des dettes sociales et fiscales ;
- non-respect par endroits de toutes les dispositions de la loi n°2017-04 du 09 octobre 2017 portant code des marchés publics et de ses décrets d'application en ce qui concerne :
 - o la création des organes de passation de marché ;
 - o le respect des règles de publicité ;
 - o la création du secrétariat de la PRMP ;
 - o l'enregistrement de certains contrats au service des Impôts

2.2.2.2.2 L'audit de certains projets

Dans le cadre de divers protocoles, l'IGF est chargée de faire l'audit annuel ou semestriel de certains projets. Elle intervient principalement sur les projets sur financement de la Banque mondiale et sur un projet financé par le Royaume des Pays-Bas en qualité d'auditeur interne. Il s'agit des projets suivants :

- 1- OmiDelta ;
- 2- Aquavie ;
- 3- Partenariat Mondial pour l'Education (PME) 3 ;
- 4- Projet de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PNDPE) ;
- 5- Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE) Phase 3.

Les audits ont été réalisés conformément aux termes de référence convenus entre l'IGF, les Unités de gestion des projets (UGP) et les partenaires

techniques et financiers. Les rapports produits ont été transmis aux destinataires (UGP, PTF, Chambre des Comptes, BAI...).

De façon générale et sans violer les engagements de confidentialité, il faut retenir qu'un effort d'amélioration de la gestion sur les plans du dispositif du contrôle interne, administratif, financier, comptable et de passation des marchés publics a été constaté. Les organes de gouvernance et de gestion sont globalement mis en place et fonctionnent. Les mesures prises pour contrer la Covid 19 ont entraîné des réaménagements dans la mobilisation et la consommation des ressources financières en accord avec les PTF.

2.2.2.2.3 L'audit des ressources du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC)

L'IGF en collaboration avec l'Inspection Générale des Affaires Administratives (IGAA) comme à l'accoutumée a répondu à l'appel du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (SP-CONAFiL) en participant à l'audit des ressources du FADeC en conformité avec l'article 11 du décret n° 2008-276 du 19 mai 2008 portant création du FADeC, qui précise que : « les communes et structures intercommunales sont soumises au contrôle de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Administratives ». En 2020, vingt-quatre (24) équipes présidées par les représentants de l'IGF ont été mobilisées pour auditer les soixante-dix-sept (77) communes du Bénin.

Les constats et les recommandations relatifs à ces audits font l'objet de publication sur le site de la CONAFiL. Toutefois, il faut relever qu'il y a une amélioration par endroits de la gouvernance locale ponctuée par quelques crises d'origines diverses. Un effort de mobilisation et de consommation des ressources est toujours attendu de la part de nombreuses communes, qui obèrent les indicateurs y relatifs.

Les procédures de passation des marchés publics ne sont pas encore totalement dépouillées des insuffisances et autres irrégularités constatées les années antérieures. Les divers organes mis en place pour conduire les procédures d'attribution des commandes publiques gagneront à mieux exercer leurs attributions et à respecter les délais qui leur sont impartis.

Missions dur saisine.

Quant aux infrastructures réalisées, avec le recours systématique au suivi contrôle (consultant individuel ou bureau d'étude) ainsi que la réalisation d'ouvrages standards pour lesquels les communes ont acquis une expertise, une nette amélioration de leur qualité est constatée. Très peu d'ouvrages réalisés sont demeurés non exploités.

2.2.2.3. Les missions sur saisine

Treize (13) missions ont été exécutées sur saisine du Conseil des Ministres, de la Présidence de la République, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de la Culture et suite aux diverses dénonciations dans les entreprises publiques et au niveau des communes. Ces missions sont de diverses natures (vérification, assurance et conseil).

La vérification des dénonciations a révélé :

- le bien-fondé de certaines informations parvenues à l'autorité, notamment certains actes de mauvaise gouvernance ;
- l'existence de soupçons infondés ou exagérés ;
- la mauvaise foi de certains dénonciateurs ;
- le non-respect des règles de gestion administrative et financière ;
- l'inexistence d'un cadre de communication et d'échanges entre les différentes parties prenantes ;
- le défaut de reddition des comptes.

2.2.2.4. Les autres missions

Les autres missions exécutées en 2020 par l'IGF sont relatives entre autres à/au :

- la gestion du domaine privé de l'Etat ;
- l'efficacité de l'immatriculation fiscale et au respect des obligations déclaratives et de paiement des contribuables ;

*Principales
recommanda
tions.*

- la couverture du contrôle fiscal et à la gestion du contentieux fiscal et autres réclamations des contribuables ;
- la mise en œuvre des actions en recouvrement dans les différentes recettes des impôts ;
- suivi de la mise en œuvre des conventions minières signées par le Bénin ;
- respect des obligations des sociétés signataires des conventions d'exploitation des forêts au Bénin.

De façon globale, il a été constaté :

- la faiblesse du dispositif de contrôle interne mis en place par les structures en charge de ces différentes activités ;
- la non maîtrise de la population des contribuables ;
- la nécessité d'actualiser les textes relatifs à ces activités ;
- le besoin de renforcement des moyens de diverses natures (logistiques, financiers, humains, organisationnels...) en vue de permettre l'atteinte des objectifs assignés ;
- la nécessité de modernisation et de dématérialisation de la gestion des activités.

2.2.2.5. Les missions en cours à fin 2020

A fin décembre, dix-sept (17) missions étaient en cours. Elles sont toutes achevées à la date de rédaction du présent rapport.

2.2.3 Les principales recommandations

A l'issue des différentes missions réalisées en 2020, il a été recommandé aux diverses autorités et acteurs concernés, entre autres :

- la mise en place des organes de gouvernance ;

*Principales
recommanda
tions.*

- la redynamisation du fonctionnement des organes de gouvernance et de direction ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- la mise en place des outils de gestion (registres, livres comptables, logiciels de gestion, documents de la comptabilité matières, fiches de postes, manuels de procédures, dossier du personnel...) ;
- l'élaboration de la cartographie des risques ;
- le remboursement des valeurs non représentées ;
- l'actualisation des textes ;
- le renforcement des effectifs ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles ;
- la dématérialisation ou la poursuite de la dématérialisation des procédures ;
- la prise de sanctions administratives ou le déclenchement des procédures judiciaires ;
- le respect des textes relatifs à la passation des marchés publics...

Des recommandations spécifiques ont été également formulées et consignées dans chaque rapport.

Quelques chiffres

clés

Coordination des OCOA

- Tenue de 02 séances de coordination courant l'année 2020
- Cartographie des risques de 2 ministères sectoriels
- 120 cadres des OCOA formés sur plusieurs thématiques
- Elaboration du rapport annuel d'activités des OCOA au titre de l'année 2019
- Production du rapport des suites données aux recommandations formulées par les OCOA au 31/12/19
- Félicitation par le Président de la République des structures performantes dans la mise en œuvre des recommandations

3- La coordination des OCOA

3-1. La tenue des séances de coordination

Au titre de l'année 2020, plusieurs séances de travail ont eu lieu à la salle de conférence du siège de l'IGF entre les responsables des OCOA pour discuter de divers sujets de préoccupation.

Les deux principales séances de concertation et de coordination sont celles tenues les mardi 19 mai 2020 et vendredi 28 août 2020. Ces séances ont permis d'une part, de faire le point d'exécution des plans de travail annuel à date et d'envisager les perspectives pour le reste de l'année et d'autre part, de se pencher sur certaines préoccupations concernant le reversement de cadres de la catégorie A1 dans le corps des inspecteurs de ministère et la mobilisation des ressources financières au niveau de chaque organe pour l'exécution des missions.

3-2 L'appui à l'élaboration de la cartographie des risques au niveau de deux ministères

Au cours de l'année 2020, l'IGF a participé à l'encadrement de l'élaboration, à titre pilote, de la cartographie des risques au niveau de certaines structures du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Cette activité a été cofinancée par l'Union Européenne et la Banque mondiale à travers le Projet d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et à la Gouvernance (PAGIPG). Elle a permis aux inspecteurs et aux autres cadres ayant participé à la formation de s'approprier la méthodologie y relative selon les normes du COSO.

3-3 Les séances de formation

L'IGF a pu faire organiser en 2020 au profit d'environ cent (120) inspecteurs et cadres des OCOA des formations sur diverses thématiques, grâce à l'appui du PAGIPG et du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et à la Reddition des Comptes (PAAAJRC). Ces formations, qui se sont déroulées à Grand-Popo, ont porté sur les thèmes suivants :

- la prévention et la gestion de la fraude ;
- l'audit de performance dans les structures publiques (techniques et méthodes) ;
- le recouvrement des fonds indûment perçus ou détournés.

3-4 L'élaboration de divers rapports relatifs aux OCOA

Pour la première fois, en 2020, le rapport annuel d'activités au titre de l'année 2019 des OCOA a été élaboré. Il a été l'occasion de faire le point de toutes les activités de contrôle réalisées par les OCOA en mettant en exergue les principales observations ainsi que les recommandations.

Il a été également rédigé le rapport des suites données aux recommandations formulées par les OCOA au 31 décembre 2019. Ce rapport a été transmis au Président de la République et au Président de la Cour Suprême, à l'attention de la Présidente de la Chambre des Comptes.

A la réception de ce rapport, le Président de la République a posé deux actes majeurs :

- l'envoi de lettres de félicitation sous sa signature aux responsables des sept (07) structures performantes dans la mise en œuvre des recommandations. Il s'agit de :
 - Direction de l'Administration et des Finances du MAEP ;
 - Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle des Collines ;
 - Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ;
 - Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) ;
 - Lycée Technique de Ouidah (LTO) ;
 - CEG Ouèssè à Ouidah et ;

- Greffe du Tribunal de Première instance de deuxième classe de Natitingou au titre des cinq (5) dernières années.

Ces structures ont eu des taux de mise en œuvre totale des recommandations variant entre 82% et 96% ;

- le rappel à l'endroit de tous les ministres de la nécessité de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle. A cet effet, une lettre du Ministre de l'Economie et des Finances a été adressée aux autres ministres.

*Coordination
des OCOA*

4- Les autres activités

4-1 Le suivi du plan d'actions du Système National d'Intégrité (SNI)

En sa qualité de rapporteur du Comité Exécutif Interministériel (CEI), l'IGF, CS, avec l'appui de certains cadres de l'IGF, a reçu et traité les rapports d'activités annuels produits par les points focaux du Système National d'Intégrité (SNI). Sous l'égide de son président, le Directeur de cabinet du MEF, en 2020, le Comité Exécutif Interministériel (CEI) a tenu deux sessions en raison des restrictions liées à la riposte contre la pandémie de la Covid 19.

Ces deux sessions se sont déroulées respectivement les 30 juin et 24 novembre 2020. Elles sont suivies le lendemain par une séance de travail et de sensibilisation des points focaux.

La première session du CEI a été consacrée essentiellement à l'étude de la synthèse des rapports d'activités du quatrième trimestre 2019 et du premier trimestre 2020 produits par les points focaux.

La deuxième session a été consacrée à l'étude de la synthèse des rapports d'activités des deuxième et troisième trimestres 2020.

En outre, conformément aux instructions du Comité de Pilotage (CoPil), le CEI a fait transmettre aux différents ministres et responsables des structures les synthèses des rapports trimestriels produits par les points focaux.

Enfin, le CEI a tenu quelques séances de travail avec la coordination du projet PALIRED dans le cadre de la revue à mi-parcours du plan d'actions du SNI.

La plupart des activités mises en œuvre concernent, entre autres :

- la vulgarisation du rapport du SNI ;
- la participation aux séminaires de formation ;
- l'élaboration de termes de référence devant accompagner les fiches de financement, la sensibilisation sur différents thèmes liés à la bonne gouvernance ;



- la dissémination des textes de lois et autres textes réglementaires relatifs à la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance ;
- l'actualisation des guides des usagers au sein des différentes structures ;
- le vote et la mise en œuvre de quelques lois.

De façon globale, il est observé la faiblesse du taux de mise en œuvre des activités prévues. Les structures qui ont présenté de bons taux d'exécution sont celles qui ont répertorié dans leurs plans d'actions le strict minimum d'activités (2 ou 3).

Par ailleurs, il faut observer que plusieurs actions de réformes du programme d'actions du gouvernement, qui participent de la transparence et de la promotion de la bonne gouvernance, ne sont pas retracées dans les rapports trimestriels d'activités des points focaux.

Enfin, la deuxième session du Copil était prévue pour le 24 décembre 2020, mais en raison des contraintes de dernière heure cette session n'a pu se tenir.

Au titre des perspectives, il est envisagé :

- l'organisation de l'évaluation de la mise en œuvre du plan SNI 2016-2020 ;
- l'élaboration du nouveau plan SNI 2021-2025 et la mise en œuvre de toutes les mesures d'accompagnement y relatives.

4-2 La commémoration du soixantenaire de l'IGF

Le vendredi 13 mars 2020, il a été organisé une cérémonie commémorative du soixantenaire de la création de l'IGF sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Romuald WADAGNI, représenté par son Directeur de Cabinet, M. Hermann Orou TAKOU.



Gâteau du soixantenaire

Commémoration du soixantenaire de l'IGF.

La cérémonie, qui a connu la présence de plusieurs invités dont les membres du Codir du MEF, les Inspecteurs Généraux des ministères, les Inspecteurs des Finances et le personnel d'appui aussi bien ceux en activité que ceux à la retraite, a été marquée par les événements suivants :

- 1- les allocutions du représentant des anciens Inspecteurs Généraux des Finances, Chef de Service, Madame Félicienne GUINIKOUKOU, l'IGF, CS en fonction, M. Zisson FACINOU et de M. Hermann Orou TAKOU, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances. Les textes de ces différentes allocutions sont annexés au présent rapport ;
- 2- le dévoilement d'une plaque commémorative du soixantenaire, apposée dans le hall d'entrée du siège de l'IGF ;
- 3- le dévoilement d'un tableau récapitulatif des noms de tout le personnel de l'IGF de 1960 à 2020, fixé en face des escaliers conduisant au 1^{er} étage du bâtiment du siège de l'IGF ;
- 4- la coupure du gâteau et le cocktail de clôture.

Dans les diverses allocutions, il a été rappelé l'historique de l'existence de l'IGF. Cela a permis de faire connaître les différentes péripéties vécues par cette institution, du 14 mars 1960 au 13 mars 2020, les hauts faits de son existence et la liste des différents chefs de service. La mémoire de tout le personnel défunt a été saluée. Enfin, un vibrant hommage a été rendu à tout le personnel pour la qualité du travail abattu de 1960 à nos jours.

Quelques moments forts de la célébration du soixantenaire de l'IGF



Coupure du gâteau par le Directeur de Cabinet du MEF



L'IGF/CS prononçant le discours d'ouverture de la cérémonie



Quelques personnalités du MEF



Le personnel féminin de l'IGF



En première ligne les IGF précédemment Chef de Service



Quelques membres du personnel de l'IGF



Les invités



Les invités

*Autres
activités.***4-3 Le Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'IGF**

Le Système de Management de la Qualité de l'IGF conforme aux normes ISO 9001 version 2015 a continué sa maturité. La revue de direction prévue ainsi que les enquêtes de satisfaction ont eu lieu.

Les diligences nécessaires à l'organisation du deuxième audit de surveillance ont été faites. Il s'agit notamment, de la revue de direction. Sur demande de l'auditeur, le document d'analyse de risque relatif à l'audit à distance a été renseigné et transmis.

Toutefois, en raison des contraintes liées à la pandémie de la Covid-19, l'audit tierce-partie de renouvellement n°2 n'a pas eu lieu.

4-4 La gestion administrative quotidienne de l'IGF

A l'instar de toutes les directions du Ministère de l'Economie et des Finances, l'IGF est soumise à toutes autres activités administratives. Au cours de l'année écoulée, elle a donc réalisé les activités telles que :

- la tenue des réunions mensuelles des Inspecteurs des Finances ;
- la tenue des réunions mensuelles avec le personnel de soutien ;
- l'élaboration des termes de référence et des notes pour l'exécution des diverses missions de vérification et d'audit ;
- l'élaboration du rapport annuel d'activités 2019 de l'IGF et sa publication sur le site internet du MEF ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan de Travail Annuel (PTA) de l'IGF assorti d'un budget ;
- l'élaboration du projet de Programme Annuel de Vérification de l'IGF de l'année 2021 ;
- le suivi des travaux de contrôle du reversement des agents occasionnels en Agents Contractuels de l'Etat ;



*Autres
activités.*

- l'étude de certains dossiers transmis par les services techniques du MEF ;
- la participation à divers ateliers, réunions et séminaires.

Enfin, au regard de leur disponibilité totale, de leur sens aigu de responsabilité dans l'exécution de leurs activités et d'un profond esprit de professionnalisme, au titre de l'année 2020, sept (07) agents de l'IGF ont reçu de la part du Ministre de l'Economie et des Finances des lettres de félicitations et d'encouragement. Il s'agit de mesdames et messieurs :

1. HOUNSA Charles, Contrôleur des Services Financiers ;
2. NOUNADONDE Ulrich, Technicien Supérieur en archivistique ;
3. BAKAMBAMOU Léocadie, Préposée des Services Administratifs ;
4. AHOUI T. Nestor, Conducteur de Véhicules Administratifs ;
5. DONOU Charlotte M. Secrétaire des Services Administratifs ;
6. ALIOU BANKA Adamou, Inspecteur des Finances ;
7. HOUNKPE A. Jean, Inspecteur des Finances.

5- Les perspectives

En termes de perspectives, l'IGF envisage de poursuivre les chantiers en cours notamment :

- l'élargissement de la couverture des missions de l'IGF ;
- la modernisation et l'harmonisation des procédures en vigueur dans les OCOA ;
- la conduite de la poursuite de l'opérationnalisation de la réforme des OCOA ;
- l'organisation des séances de renforcement des capacités des OCOA sur diverses thématiques ;
- le projet de définition d'une structure-type d'organisation et de fonctionnement des OCOA ;
- le renforcement des effectifs de l'IGF et des OCOA.

Par ailleurs, de nouveaux chantiers sont envisagés, à savoir :

- la mise en place d'une bibliothèque numérique et d'une plateforme de dépôt de rapports ;
- la certification des Inspecteurs des Finances au Certified Internal Auditor (CIA) ;
- la dématérialisation du processus de gestion des missions ;
- la validation du manuel de procédures administratives et financières de l'IGF ;
- le démarrage des activités des Comités Ministériels d'Audit Interne (CMAI), des Comités Ministériels de Maîtrise des Risques (CMMR) et l'appui à l'élaboration de la cartographie des risques des ministères qui n'en disposent pas encore ;

- le renouvellement de la certification aux normes ISO 9001 version 2015 du SMQ de l'IGF ;
- l'implémentation progressive du Système de Management Anti-Corruption suivant la norme ISO 37001 à l'IGF et dans les autres administrations publiques.

Perspectives

Conclusion

Conclusion

Au cours de l'année 2020, l'Inspection Générale des Finances s'est attelée à s'acquitter avec dévouement et abnégation de ses devoirs vis-à-vis de la Nation béninoise conformément à ses attributions.

Les missions de contrôle réalisées ont permis de mettre en exergue les dysfonctionnements, irrégularités et insuffisances qui ont caractérisé la gestion publique au cours des périodes vérifiées. Elles ont également permis de mettre en lumière les efforts d'amélioration et de bonne conduite de nombre d'acteurs de la gestion des affaires publiques. A cet effet, il a été constaté notamment :

- un renforcement progressif des dispositifs de contrôle interne ;
- une tendance à l'amélioration de la gestion administrative et comptable ;
- un effort d'amélioration du respect des procédures de passation des marchés publics teinté de quelques errements ;
- un plus grand respect formel de la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de la régularité des dépenses.

Des recommandations appropriées ont été formulées en vue du renforcement du contrôle interne au niveau de l'Administration publique, d'une part et de la consolidation et de l'amélioration des bonnes pratiques constatées par endroits, d'autre part.

Sur la base de ses travaux, les autorités compétentes ont pris des initiatives visant la mise en œuvre des recommandations d'audit. Le point y relatif sera retracé dans le rapport spécialement dédié au suivi des suites données aux recommandations de l'IGF.

Quant à l'IGF, grâce à l'accompagnement et au soutien des autorités hiérarchiques et des membres du Comité des Directeurs du ministère, les difficultés d'ordre matériel, humain et financier ont été transcendées au cours de l'année 2020.

C'est avec ce même espoir que les défis de l'année 2021 sont abordés avec détermination et courage par tout le personnel.

6- Les annexes

Annexe n° 1

N° d'ordre	Libellé de la mission
1	Audit annuel du programme AQUA VIE Exercice 2019
2	Vérification des éléments de rémunération du personnel du Ministère de l'Economie et des Finances
3	Audit de la gestion financière et comptable du Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications (CEA-SMA) au titre de l'année 2019
4	Mission d'appui conseil à l'exécution des dépenses publiques au profit de la Présidence de la République au titre des années 2018 et 2019
5	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable de la Direction des Assurances (2017-2019)
6	Audit du Fonds des Arts et la Culture (FAC) (2017-2019)
7	Audit de la gestion de l'Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) au titre de 2017 à 2019
8	Vérification de la gestion administrative, commerciale et financière du Hall des Arts, Loisirs et Sports (2017-2019)
9	Audit de la gestion de l'Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé (ADPG) 2017-2019
10	Vérification de la gestion administrative, commerciale et financière de l'Office de Gestion des Stades du Bénin (OGSB)
11	Vérification de la gestion administrative financière et comptable du CNSR (2017 à 2019)
12	Vérification de la gestion administrative financière et comptable de la LNB (2017-2019)

*Annexes 1:
missions
exécutées par
l'IGF en 2020.*

*Annexe 1:
missions
exécutées par
l'IGF en 2020.*

13	Vérification de la gestion financière et comptable du fonds routier (2017-2019)
14	Audit de gestion de l'Agence de Développement de Sèmè city (ADSC) au titre de 2017 à 2019
15	Vérification approfondie de la pertinence et de la conformité aux textes des honoraires supplémentaires facturés par le Commissaire aux comptes du Fonds National de la Microfinance (FNM)
16	Audit de la gestion de l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et du Développement du Tourisme (ANPT) au titre de 2017 à 2019
17	Audit des contrats de LYZ DIGITAL avec l'Association PADME
18	Audit de la gestion de l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT) au titre de 2017 à 2019
19	Audit de la gestion de l'Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI) au titre de 2017 à 2019
20	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA - Acteurs Etatiques" au titre de la gestion 2019 (Com 1)
21	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA - Acteurs Etatiques" au titre de la gestion 2019 (Com 2)
22	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA - Acteurs Etatiques" au titre de la gestion 2019 (Com 3)
23	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA - Acteurs Etatiques" au titre de la gestion 2019 (com 4)
24	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA - Acteurs Etatiques" au titre de la gestion 2019 (Com 5)
25	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA - Acteurs Etatiques" au titre de la gestion (com 6)
26	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA - Acteurs Etatiques" au titre de la gestion 2019 (Com 7)

*Annexe 1:
missions
exécutées par
l'IGF en 2020.*

27	Vérification de la gestion du régisseur du COS-LEPI
28	Audit semestriel du projet régional pour le renforcement des systèmes de surveillance des maladies pour le Bénin phase 3 (REDISSE 3)
29	Audit semestriel du projet Partenariat Mondial pour l'Education phase 3 (PME)
30	Audit semestriel au titre du premier semestre 2020 du projet de nutrition et de développement de la petite enfance (com 1)
31	Audit semestriel au titre du premier semestre 2020 du projet de nutrition et de développement de la petite enfance (com 2)
32	Audit semestriel au titre du premier semestre 2020 du projet de nutrition et de développement de la petite enfance (com 3)
33	Audit semestriel au titre du premier semestre 2020 du projet de nutrition et de développement de la petite enfance (com 4)
34	Vérification de la gestion de l'agence de contrôle des installations électriques intérieures (CONTRELEC) 2017-2019
35	Vérification du suivi de la mise en œuvre des conventions minières signées par le Bénin pour la période 2017 au 30 septembre 2020
36	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de la vallée du Niger (2017-2019) : Malanville
37	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Alibori Sud, du Borgou Nord, de Kouandé, de Kérou et de Péhunco (2017-2019) : Kandi
38	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Atacora Ouest (2017-2019) : Natitingou

*Annexe 1:
missions
exécutées par
l'IGF en 2020.*

39	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud, de la Donga et des Collines (2017-2019) : Parakou
40	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou et du Couffo (2017-2019) : Abomey
41	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (2017-2019) : Pobè
42	Audit de gestion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono (2017-2019) : Abomey-Calavi.
43	Vérification des dénonciations au niveau de la Société Bénin Télécoms Infrastructures SA
44	Vérification de la gestion des ressources collectées dans le cadre des frais d'études et de surveillance des chantiers de 2016 à 2020
45	Vérification des dysfonctionnements dans la gestion de l'association des services financiers (ASF)
46	Audit organisationnel et financier de la 14ème édition du Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB 2018) et des dettes du Fonds National de développement et de promotion touristiques (FNDPT)
47	Vérification du respect des obligations des sociétés signataires des conventions d'exploitations des forêts du Bénin
48	Vérification de la gestion de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise d'Energie Electrique (ABERME) (2017-2019)
49	Mission d'audit de la régie autonome de gestion du marché international de Malanville (RAGEMIN)
50	Mission de vérification du bien-fondé des dénonciations relatives à la gestion de l'administration du PADME

51	Mission d'appui à la Direction des Assurances pour la mise à jour de la comptabilité des exercices 2017 2018 2019 et au 31 mars 2020
52	Mission d'inspection et de vérification approfondie de la gestion des marchés publics sur financement du FADeC à Copargo (2017 à 2019)
53	Mission de vérification de l'utilisation des ressources issues de l'exécution par les forces armées béninoises de missions de sécurisation au profit des personnes morales de droit public et privé

*Annexe 1:
missions
exécutées par
l'IGF en 2020.*

Annexes relatives au soixantenaire de l'IGF

ANNEXE N° 2 : ALLOCUTION DES DOYENS DE L'IGF

- Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers et assistants techniques du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs techniques du Ministère de l'Economie et des finances ;
- Monsieur, Zisson FACINO, Inspecteur Général des finances, chef de service ;
- Chers collègues, Mesdames et messieurs les inspecteurs généraux et inspecteurs des finances ;
- Le personnel administratif de l'IGF ;
- Mesdames et Messieurs les invités
- Chers amis et admirateurs de l'IGF,

C'est avec une joie débordante que j'ai l'honneur de prendre la parole, ce jour, au nom de mes doyens empêchés et de tous mes collègues Inspecteurs des Finances, pour remercier tous ceux et celles qui ont répondu à notre invitation de ce jour, afin de commémorer avec le Ministère de l'Economie et des Finances et la grande famille des Inspecteurs des Finances, la grande fête de l'IGF, vieille de 60 ans.

D'aucuns pourraient penser que si l'IGF était comparée à une dame, de 60 ans, elle serait en phase de ménopause, de période de douleur diffuse, de léthargie, de torpeur, de méprise de soi. Mais non, notre dame IGF à 60 ans, est plutôt requinquée, revitalisée, rajeunie et devenue très efficace et plus connue à travers les moyens modernes de communication.

Je dis bravo et sincère merci à tous ceux et celles, qui, de près ou de loin, ont contribué à cette renaissance de l'IGF.

Quand a été créé l'IGF ?

Par Décret N° 49/PCM du 14 MARS 1960, a été créé l'Organe de contrôle des finances publiques, dénommé successivement, service de l'inspection, Inspection Générale d'Etat, Inspection Générale des

*Annexe 2 :
Discours des
doyens de
l'IGF.*

finances. Cela fait donc 60 ans que l'IGF a vu le jour, quelques jours, avant même l'accession à l'indépendance de notre pays.

L'importance de l'inspection des finances, pour la nation béninoise, est si grande qu'elle est née avant le 1^{er} Aout 1960, jour de l'indépendance de notre pays. Ce signe du bébé né avec les dents explique sa longévité et son enracinement à travers les âges, en dépit des nombreuses velléités visant à l'engloutir ou à l'enterrer.

Néanmoins, il est important de rappeler que la vie, le fonctionnement, l'expansion et l'efficacité de l'IGF ont varié dans le temps et connu de fortunes diverses, selon le bon vouloir et les priorités des pouvoirs publics. En effet, la vie de l'IGF a connu six étapes diverses.

Historique et vie de l'IGF

De 1960 à 1963, le service de l'inspection et du contrôle financier était sous la coupe du ministre en charge des finances, Alexandre ADANDE et l'impulsion de l'inspecteur des colonies Michel ANRES. Ce dernier était appuyé par certaines élites dahoméennes d'alors. A la suite de son expulsion du Dahomey, après le retour aux affaires d'un homme politique auparavant condamné pour malversations, Paul GONCALVES fut le premier cadre dahoméen, nommé Inspecteur des Finances.

De 1968 à 1976, l'inspection générale des finances quitta la tutelle du ministère des finances pour la Présidence de la République, période au cours de laquelle, tellement qu'elle subissait de pressions politiques de tous genres. C'est la période où elle a traité l'un de ses plus grands dossiers : l'affaire Kovaks.

De 1976 à 1984, elle a été fusionnée avec l'Inspection commune des affaires administratives pour former l'inspection générale d'Etat, avec de hauts cadres comme GONCALVES, KUASSI, GOGAN, ROKO, AGBOTON, TAOFFIQ, etc.

L'IGF fut ramenée, en 1984, au Ministère des finances. De 1984 à 1993, elle chute à nouveau et connut sa décennie la plus stérile, sans plan d'actions, sans contrôles et sans ressources humaines, ni financières ni matérielles, avec comme seuls inspecteurs des finances, Paul GONCALVES, Nicéphore DD SOGLO, ADJAHO Richard, etc.

Annexe 2 : Discours des doyens de l'IGF.

*Annexe 2 :
Discours des
doyens de
l'IGF.*

Le renouveau de l'IGF a commencé suite aux mesures prises au cours de la Conférence des forces vives de la Nation. Ainsi en 1993, fut organisé un concours de recrutement de nouveaux inspecteurs des finances, avec l'appui des inspecteurs des finances français TRUPIN et sous l'administration provisoire de Mme Anne- Marie FALADE GANDJI.

L'IGF a ainsi repris ses vérifications et contrôles, avec six cadres dont faisait partie votre interlocuteur. La volonté politique aidant, elle a mis en place ses statuts, s'est dotée d'un manuel de procédures et organisait chaque année un concours de recrutement de nouveaux inspecteurs. La moisson est toujours en deçà des attentes pour deux raisons principales : les critères de recrutement des inspecteurs des finances étaient si stricts que ne passait à travers le tamis que la fine crème. La seconde raison est que les candidats au concours de recrutement ne se bousculaient pas du tout car disait- on, si tu n'as pas de parapluie sol- sol, air- sol, ne t'approche pas de là ; ce qui est archifaux.

Il suffit, de par mon expérience et celle de plusieurs de mes collègues, d'être honnête, juste dans le relevé des constats et dysfonctionnements, objectif dans ses analyses, et appliquer les règles et méthodes strictement et surtout éviter de succomber aux corrupteurs, car il y en a à gogo.

Je dois rappeler ici que la première stratégie nationale de lutte contre la corruption au Bénin a été élaborée à l'IGF avec l'appui de cadres de la Présidence, du Ministère de la Justice et de l'Enseignement Supérieur.

Remerciements, prières et suggestions

Après ce bref historique de l'IGF, je voudrais exprimer ma gratitude au Gouvernement du Bénin et au Ministre de l'Economie et des Finances qui ont autorisé et soutenu l'organisation de cette belle journée de souvenir.

Je remercie mon Dieu de compter parmi les témoins vivants du bel événement de ce jour, qui est la commémoration du sixantième anniversaire de l'IGF.

Je prie l'Eternel Dieu miséricordieux d'accorder la paix et le repos sans fin aux âmes de nos nombreux collègues qui sont décédés, les armes à

*Annexe 2 :
Discours des
doyens de
l'IGF.*

la main. Je l'exhorte pour qu'il protège et assiste les orphelins de ces dignes collègues qui nous ont quittés prématurément.

Avant de terminer mon propos, je voudrais remercier, au nom de mes doyens empêchés, particulièrement, Messieurs Justin ADANLE et Nicéphore Dieu Donné SOGLO, le Chef de l'Inspection Générale des Finances, Monsieur Zisson FACINOUI qui a su conduire la barque jusque-là, avec humilité, rigueur, intelligence et sans compromissions. Sa grande humilité, son sens de l'intérêt général et le respect qu'il témoigne à tous lui ont permis de faire travailler ensemble plusieurs générations côte à côte, dans leur diversité et leur complémentarité.

Nous lui devons avec toute son équipe, les grandes réformes du cadre institutionnel et organisationnel que connaît l'IGF aujourd'hui, grâce auxquelles celle-ci n'a pas sombré une nouvelle fois.

Je voudrais terminer mon allocution en priant le Ministre de l'Economie et des Finances et tout son Cabinet de :

- 1) continuer de placer sa confiance dans ce bras armé de son département, qu'est l'IGF, organe de contrôle sans lequel sera vaine, sa volonté d'assainir les finances publiques et une saine utilisation des deniers publics ;
- 2) accroître ses moyens de travail et améliorer son cadre de travail ;
- 3) attirer davantage de nouveaux cadres dans cette structure de l'administration des finances.

Je souhaiterais que l'IGF, dont le Système de Management de la Qualité a été jugé conforme à la norme ISO 9001 version 2015 depuis 2018, continue de se rapprocher de plus en plus des contrôlés, non pas comme leur ennemi, celui qui œuvre à leur incarcération, mais plutôt l'ami qui les aide à prévenir les dysfonctionnements.

Je voudrais applaudir la décision des autorités administratives d'associer les anciens inspecteurs des Finances à cette grande délicate et noble tâche d'assainissement des finances publiques.

FAIT A COTONOU, LE 14 MARS 2020

Félicienne Sophie PADONOU

**ANNEXE N° 3 : DISCOURS DE L'INSPECTEUR GENERAL DES
FINANCES, CHEF DE SERVICE A L'OCCASION DE LA
COMMEMORATION DU SOIXANTENAIRE DE CRÉATION DE
L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF).**

VENDREDI 13 MARS 2020

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances ;

Monsieur le Directeur de Cabinet ;

Mesdames et Messieurs, distingués invités, en vos rang et qualité respectifs et tout protocole respecté.

Soyez les bienvenus au siège de l'Inspection Générale des Finances du Bénin.

Il est dans l'histoire des hommes comme dans celle des institutions, des moments où on est appelé à s'arrêter pour apprécier le chemin parcouru, faire des projections et prendre des engagements pour l'avenir. Tel est le sens de la cérémonie qui nous réunit ce jour, vendredi 13 mars 2020, au siège de l'Inspection Générale des Finances autour du thème : l'IGF, 60 ans après : bilan et perspectives.

Mesdames et Messieurs,

Oui, il y a 60 ans, c'est-à-dire le 14 mars 1960, à quelques mois de la proclamation de l'indépendance de la République du Dahomey, que, par le décret n°49/PCM/MF, le Service de l'Inspection et du Contrôle Financier a été créé.

Avec la bénédiction du Ministre chargé des Finances d'alors, Alexandre ADANDE et sous la férule de Michel ANRES, Inspecteur des colonies, ce service a fait ses premiers pas.

C'est en 1963, au regard de la charge de travail, que la scission a eu lieu entre l'Inspection des Finances et le Contrôle Financier.

Ainsi, par le décret n°63-7/PR/MFT du 19 janvier 1963, il est créé un service de l'inspection des finances placé sous l'autorité du Ministre des Finances et rattaché au cabinet des finances ». Ses attributions seront définies de manière appropriée par le décret n°63—210 du 3 mai 1963.

De 1963 à 1993, cette institution a été maintenue en vie grâce au travail acharné des précurseurs que sont entre autres : Paul GONCALVES, de regretté mémoire, Nicéphore D. SOGLO et d'autres non moins brillants compatriotes tels que AZONHE Nestor, TOUKOUROU Taofick, ROKO Octave, ADJAHO Richard, pour ne citer que ceux-là.

*Annexe 3 :
Discours de
l'IGF,CS.*

*Annexe 3 :
Discours de
l'IGF,CS.*

Mesdames et Messieurs,

C'est avec l'avènement du renouveau démocratique, qu'un programme de réhabilitation de l'Inspection Générale des Finances a été mis en œuvre sous la férule de feu Paul DOSSOU, ministre chargé des Finances d'alors, avec l'appui de l'IGF de la France en collaboration avec les cadres qui animaient le service en ce moment et les représentants de la Direction Générale du Budget, du Contrôle Financier et du Ministère de la Fonction publique. C'est le travail de tous ces acteurs qui a permis d'organiser le premier concours de recrutement des Inspecteurs des Finances avec l'accompagnement de l'IGF de la France en 1993 et de doter l'IGF de ses premiers textes. Qu'il me soit permis de saluer le travail de bâtisseur de ces grands hommes.

Qu'il me soit également permis de saluer la mémoire de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille, les armes à la main : Nestor AZONHE, Paul LISSAN, Florentin GOGAN, Raouf BOURAIMA, Joseph ARAYE, HOUESSOU Antoine dit « chiffre zéro » et Prosper BAGBONON et les autres martyrs de la bonne gouvernance.

Ce même devoir de mémoire va à l'égard de tous les anciens de l'IGF décédés à la retraite.

Je voudrais aussi manifester ma proximité priante avec ceux qui ont quelques ennuis de santé en ce moment, en particulier Florentin GBEDJI, Antoine AGONSE, Benjamin KEMAVO et Antoine NOUGBODOHOUE.

Mesdames et Messieurs,

Que de temps parcouru depuis 1993, avec les chefs de service : Justin ADANLE, Félicienne GUINIKOUKOU, Edouard HOUSSOU, Florentin GBEDJI, Zacharie LAOUROU et Fortuné HOUEHO, et que de travail abattu : le premier dossier des frais de justice criminelle avec une somme compromise de près de 9 milliards de FCFA dont l'épilogue a été l'assainissement du milieu judiciaire, les différents dossiers SONAPRA, SBEE, l'état des lieux de la Présidence de la République et des ministères en 2006, les rapports synthèses périodiques des missions de contrôle de l'IGF et les différentes vérifications des postes diplomatiques et consulaires et j'en passe.

De 2011 à 2016, l'IGF a dû s'armer de courage, de détermination et d'ardeur au travail pour résister et faire face aux assauts dont elle a été l'objet de toutes parts.

Avec le discours d'investiture du Président de la République le 06 avril 2016, l'IGF a commencé par espérer des lendemains meilleurs.

*Annexe 3 :
Discours de
l'IGF,CS.*

Voilà donc en condensé et parcourue à grande enjambée l'histoire de l'institution dont nous commémorons aujourd'hui le soixantenaire.

Mesdames et Messieurs,

L'IGF est actuellement régie par le décret n°93-45 du 11 mars 1993 relatif à ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

Depuis 1993 à ce jour, huit (8) concours de recrutement de cadres supérieurs en vue d'exercer les fonctions d'Inspecteurs des Finances ont été organisés. Ce qui a permis de recruter 44 personnes en vue de l'exercice de la fonction d'Inspecteurs des Finances.

Au total, de 1960 à ce jour, 48 personnes peuvent se targuer de porter officiellement le titre d'Inspecteur des Finances au Bénin. La dernière promotion, celle recrutée en 2018 étant en train de finir son stage probatoire.

Depuis décembre 2018, l'IGF fait partie des structures du Ministère de l'Economie et des Finances dont le Système de Management de la Qualité (SMQ) a été déclaré conforme à la norme ISO 9001 version 2015.

Aujourd'hui, l'effectif actuel du service est de 43 agents : 7 Inspecteurs des Finances en activité, huit (8) auditeurs à l'IGF et 28 cadres de divers niveaux. A cet effectif stable, le Ministre de l'Economie et des Finances, a bien voulu, sous l'autorisation du Chef de l'Etat, faire appuyer l'IGF par un pool de 10 Inspecteurs des Finances déjà à la retraite pour une période de 30 mois depuis 2017.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'exprimer toute ma gratitude et celle de cette institution dont j'ai l'insigne honneur de conduire les destinées à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances et à travers lui à tous les membres du CODIR pour leur assistance et appui quotidien en vue de la réussite de la mission qui nous est confiée, celle de rassurer le Ministre de l'Economie et des Finances sur la saine gestion du denier du citoyen.

Monsieur le Ministre, merci pour votre soutien indéfectible, soutien qui se manifeste par la dotation en moyens matériels et financiers, conseils et appuis de toutes sortes que vous ne cessez de nous prodiguer. Je sais que vous avez un penchant particulier pour l'IGF et ce n'est pas trahir un secret que de dire que si vous devriez choisir d'être un cadre en service au Ministère de l'Economie et des Finances, ce serait prioritairement à l'IGF.

*Annexe 3 :
Discours de
l'IGF,CS.*

Merci pour tout ce que vous avez fait pour nous dans le cadre de la réforme des organes de contrôle de l'ordre administratif du 29 août 2018.

Votre soutien nous met du baume au cœur et nous permet d'avancer en dépit des difficultés que nous rencontrons sur nos chemins.

Quant à vous chers aînés, particulièrement, vous mes illustres prédécesseurs qui avez occupé le siège que j'occupe actuellement, je voudrais m'acquitter d'un devoir filial en reconnaissant et saluant votre mérite et l'œuvre grandiose de construction et d'édification que vous avez réalisée malgré l'adversité à laquelle vous avez eu à faire face dans vos fonctions. Merci pour tout.

Je voudrais adresser un sincère mot de remerciement aux divers Partenaires Techniques et Financiers qui ont toujours accompagné l'IGF. Cet accompagnement se manifeste aujourd'hui par les diverses sollicitations dont l'IGF est l'objet pour réaliser l'audit interne de plusieurs projets et programmes que vous financez. Merci à vous.

Ces mêmes remerciements vont au Secrétariat Permanent de la CONAFiL pour la confiance toujours renouvelée à l'égard de l'IGF.

Je voudrais saluer également la présence parmi nous des responsables de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption et des Organisations de la Société Civile avec lesquels nous collaborons notamment dans le cadre du Système National d'Intégrité du Bénin. Merci à vous.

Mes remerciements vont à l'endroit de M. Alain HINKATI, Chef Département Gouvernance au Bureau d'Analyse et d'Investigation pour tout ce qu'il fait pour les organes de contrôle de l'ordre administratif, en particulier l'IGF, et cela depuis qu'il était à la Banque mondiale. Merci M. HINKATI.

A vous M. Servais ADJOVI, Directeur de Cabinet honoraire du Ministre de l'Economie et des Finances, veuillez recevoir toute la gratitude de l'IGF pour votre sollicitude et accompagnement. Merci DC.

Mes remerciements vont par ailleurs à l'endroit des Inspecteurs Généraux de Ministères, leurs adjoints et les Inspecteurs Généraux de Services avec qui nous sommes en train de réaliser un travail de maillage du territoire national en matière de contrôle des ressources publiques. Merci pour votre engagement mesdames et messieurs les Inspecteurs Généraux.

M. AHOLOUKPE Aurélien, responsable du cabinet ISO Sud, merci pour votre accompagnement dans l'amélioration du SMQ de l'IGF.

*Annexe 3 :
Discours de
l'IGF,CS.*

Quant à vous chers collègues en activité, je voudrais citer Adamou ALIOU BANKA, Arnaud MENSAH, Jean HOUNKPE, Mathias HOUSSOU, Norbert BALARO et Valentin SOKPIN, merci pour votre contribution à tout ce qui se fait au quotidien à l'IGF.

Permettez-moi de rendre un vibrant hommage à M. Antoine AGOLIGAN et à sa suite, M. Clément HESSANON, CDA AFC et à travers eux, tout le personnel administratif et technique en activité comme à la retraite, pour le dévouement et l'engagement au travail.

C'est ce même hommage que je voudrais rendre particulièrement à Madame TCHAO AGBEILLE Estelle, la Secrétaire Particulière de l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service et à tous ceux qui l'ont précédé dans les mêmes fonctions pour le travail abattu dans la discrétion et l'abnégation aux côtés des différents chefs de service.

Quant à vous jeunes recrues de la dernière promotion des auditeurs à l'IGF, armez-vous de détermination et de courage pour faire face aux difficultés et aux contraintes liées à l'exercice de la noble fonction à laquelle vous aspirez.

Enfin, je voudrais remercier chacun de vous tous, acteurs visibles ou très peu connus de l'édification de l'IGF et en particulier toutes les personnes ressources qui sont associées aux travaux de l'IGF. A cet effet, je voudrais avoir une pensée pieuse pour Joseph GBEDOLO qui nous a quittés ces derniers jours. Que son âme repose en paix.

Le tableau qui sera dévoilé tout à l'heure est un hommage qui est rendu à tous ces ouvriers de la cause de la bonne gouvernance. Il regroupe les noms de tous les acteurs connus qui ont servi à l'IGF de 1960 à ce jour : Chef de service jusqu'au vagemestre. Ce tableau représente la solidarité intergénérationnelle entre tous les agents de l'IGF, symbole de la transmission du flambeau depuis le premier chef de service jusqu'à l'actuel.

Je vous remercie.

L'Inspecteur Général des Finances,
Chef de Service

Zisson FACINO.-

**ANNEXE N° 4 : ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR DE
CABINET DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Soixantenaire de création de l'Inspection Générale des Finances

Vendredi 13 mars 2020

- Monsieur le Directeur de Cabinet honoraire du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Services et Emplois, Chef de Service ;
- Monsieur le Président de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- Mesdames et Messieurs les membres du CODIR du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur le Représentant du Bureau d'Analyse et d'Investigation ;
- Mesdames et Messieurs les chefs de services émérites de l'Inspection Générale des Finances ;
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs des Finances en activité et à la retraite ;
- Mesdames et messieurs les Inspecteurs Généraux de ministères et adjoints ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales ;
- Mesdames et Messieurs les coordonnateurs de projets et programmes ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations de la Société Civile ;
- Mesdames et Messieurs les membres du personnel d'appui de l'Inspection Générale des Finances,
- Distingués invités, en vos rang et qualité respectifs,
- Mesdames et Messieurs.

Je voudrais à l'entame de mon propos, vous présenter les excuses du Ministre de l'Economie et des Finances qui tenait à prendre part, à cette

*Annexe 4 :
Discours du
Directeur de
Cabinet du
MEF.*

*Annexe 4 :
Discours du
Directeur de
Cabinet du
MEF.*

commémoration du soixantenaire de création de l'Inspection Générale des Finances, mais n'a pu malheureusement effectuer le déplacement, lui-même en personne car il a été sollicité d'urgence pour une séance de travail à la Présidence.

Mesdames et Messieurs,

Le contrôle des finances publiques est une phase essentielle de la gestion des finances publiques. Lorsque des agents de l'Administration sont investis du pouvoir de collecter des ressources d'origine publique et d'effectuer des dépenses au nom de l'Etat, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, il est indispensable de contrôler la manière dont les opérations prescrites par les règles de la comptabilité publique et les règles de bonne gestion sont respectées. C'est le travail qui a été confié à l'IGF depuis ses origines gauloises.

Pour faire un peu la genèse, l'origine de l'Inspection Générale des Finances en France, ancêtre gaulois de l'Inspection Générale des Finances du Bénin, est généralement située en 1816, suite à la fusion de l'Inspection Générale du Trésor (créée en 1801) et des inspections des régies financières. Les décrets successifs du 30 décembre 1935, du 8 juin 1944, du 8 avril 1947 et du 24 août 1961 devraient étendre considérablement son domaine de compétence tout en renforçant son rôle de Contrôleur général des finances publiques.

Mais en vérité, c'est déjà en 1689, sous le Roi Louis XIV que sont apparus, pour la première fois en France, des agents spécialisés dans l'inspection des affaires financières. Un arrêté royal du 12 mai 1689 nomme en effet « des inspecteurs des tailles et fermes », placés directement sous les ordres du Contrôleur général des finances, titre que portait alors le Ministre des finances.

Au commencement comme par la suite, tel que cela transparaît dans une Note rédigée en 1831 à la demande du célèbre Contrôleur général des finances, le Baron Louis, il s'agissait pour l'Inspection Générale des Finances « de vérifier la gestion de l'universalité des manutentions des deniers publics et de tenir la main à ce que tous les agents extérieurs remplissent les obligations qui leur sont imposées par les lois et

*Annexe 4 :
Discours du
Directeur de
Cabinet du
MEF.*

règlements. Elle est en outre chargée d'examiner la marche des divers services financiers, afin de soumettre au Ministre des finances les vues qui paraissent propres à améliorer les diverses branches dont est composé le département des finances ».

C'est dans cette tradition qu'est né au Bénin le Service de l'Inspection et du Contrôle Financier qui va se scinder plus tard pour l'autonomie de chacune de ses deux composantes : l'Inspection des Finances et le Contrôle Financier qui sont les deux revers de la même médaille : le contrôle à priori et à posteriori des finances publiques.

Ainsi, créée le 14 mars 1960, quelques mois avant l'accession du Dahomey à la souveraineté nationale, l'Inspection Générale des Finances a aujourd'hui 60 ans. Elle a connu ses heures de gloire, sa traversée du désert et aujourd'hui son renouveau.

Mesdames et Messieurs,

Le Ministre me charge de vous dire que depuis l'année 2016 où il a pris les rênes de ce ministère, il a cru et fait confiance à l'IGF. C'est pourquoi, il n'a jamais cessé de porter et de soutenir toutes ses initiatives. C'était donc un plaisir pour lui de faire reconnaître par le Gouvernement et son chef le rôle de coordonnateur des activités opérationnelles des organes de contrôle de l'ordre administratif qui a été dévolu à l'IGF à l'issue de la réforme des organes de contrôle de l'ordre administratif du 29 août 2018.

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi l'occasion de remercier et de féliciter, au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, tout le personnel de l'Inspection Générale des Finances pour le travail de contrôle des finances publiques que vous abattez à mes côtés. Je sais que le Ministre a eu l'occasion de vous manifester cette reconnaissance à travers les différentes lettres de félicitation et d'encouragement qu'il a adressées chaque année depuis 2017 à l'endroit d'un certain nombre d'entre vous.

Mesdames et Messieurs,

*Annexe 4 :
Discours du
Directeur de
Cabinet du
MEF.*

Le travail que vous abattez au quotidien en relation avec les autres inspections générales est difficile, mais soyez rassuré de l'entier soutien du Ministre et du Gouvernement à votre endroit. Il n'a certainement pas eu l'occasion d'échanger avec vous tous mais en tant que son Directeur de Cabinet, je peux vous dire qu'il est régulièrement informé de la vie de votre institution par l'Inspecteur Général des Finances, Chef de service. Vos préoccupations et souffrances sont les siennes et les perspectives sont bonnes pour l'amélioration de vos conditions de travail et de vie.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, les aînés qui ont su léguer un héritage sain à ceux qui sont aujourd'hui là. La qualité de votre travail, votre intégrité et votre abnégation ont permis d'asseoir le prestige du corps des Inspecteurs des Finances. C'est tout cela que le Ministre voudrait pouvoir toujours retrouver chez ceux qui sont actuellement en service.

Le sens du travail bien fait et les valeurs d'éthiques doivent guider les pas de chacun d'entre nous, chaque jour.

Enfin, mes remerciements vont à l'endroit de tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent notre pays et l'IGF en particulier.

Mesdames et Messieurs,

Parmi les défis qui s'imposent aujourd'hui à notre pays, ce sont la bonne gouvernance et la saine gestion des maigres ressources qu'au prix de mille efforts, nous arrivons à mobiliser. L'IGF a sa place dans ces efforts à travers le contrôle des efforts de mobilisation des ressources que de leur saine gestion.

C'est pourquoi, je me réjouis de la sollicitation de la part des partenaires techniques des interventions de l'IGF. C'est un signe que l'engagement du Ministère de l'Economie et des Finances à vos côtés est bien justifié.

Je sais pouvoir compter sur le dynamisme de chacun de vous qui êtes là aujourd'hui à la suite de vos illustres aînés qui ont marqué leur temps et qui sans nul doute ont suscité des vocations parmi beaucoup d'entre vous.

Le rêve du Ministre de l'Economie et des Finances est que les interventions de l'IGF du Bénin soient connues et appréciées au-delà de notre pays.

Vive le Bénin, vive l'IGF, joyeux anniversaire.

JE VOUS REMERCIE !

*Annexe 4 :
Discours du
Directeur de
Cabinet du
MEF.*

Annexe 5 : Tableau de la liste du personnel de l'IGF : 1960-2020.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES REPUBLIQUE DU BÉNIN		INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES	
14 MARS 1960 - 14 MARS 2020 60 ANS D'HISTOIRE DE L'IGF			
LES CHEFS DE SERVICE		PERSONNEL ADMINISTRATIF	
<p>Michel ANRES (Expatrié) 1960</p> <p>Paul GONCALVES 1962</p> <p>Anne Marie FALADE GANDJI 1993</p> <p>Justin ADANLE 1996</p> <p>Féliçienne PADONOU 1991</p> <p>Edouard B. HOUSSOU 1993</p> <p>Florentin GBEDJI 2002-2011</p> <p>Zacharie LAOUROU 2013-2016</p> <p>Fortuné HOUEHO 1995</p> <p>Zisson FACINOU 2018</p>	<p>Chislain A.K. OKE 2009</p> <p>Rodrigue A. CAZARD 2009</p> <p>Thomas VIOSSI 2009</p> <p>Errol M.K.K. TONI 2011</p> <p>Antoine ACOLIGAN 1994-2014</p> <p>Clément G. HESSANON 2014</p> <p>Augustine ACCROMBESSI 2014</p> <p>Hyacinthe ADINAVO 2014</p> <p>Louise Rita ADJAJHO 2014</p> <p>Clarisse AFFEDJOU 2014</p> <p>Sébastien K. AGOSSOU 2014</p> <p>Aurore F. AGBODOYETIN 2014</p> <p>Omer D. AHINON 2014</p> <p>Josephine AHOUANSSOU 2014</p> <p>Nestor T. AHOUI 2014</p>	<p>Henri Joël S. DJOSSA</p> <p>Bienvenu C. DJOTINLI</p> <p>Charlotte M. DONOU</p> <p>André F. GBENOU</p> <p>Chafiou GOHOME</p> <p>Zakiyath GOUNOU</p> <p>Irékè S.M. GOUSSANOU</p> <p>Josephine HENNOU</p> <p>Julien HOLOU</p> <p>Blandine HOUEDANOU</p> <p>Antoine HOUESOU</p> <p>Prosper H. HOUINGNALO</p> <p>Séverin K. HOOUNGANDAN</p> <p>Nicomède Y. HOOUNGNIBO</p> <p>Charles HOUNSA</p> <p>Emile S. D. HOUSSOU</p> <p>Henriette IDOHOU</p>	<p>Thierry KOMBETTO</p> <p>Cosme J. A. KOUASSI</p> <p>Tino Lopez KOUYE</p> <p>Etienne LANWI</p> <p>Saïbou MASSENON</p> <p>Casimir C. MEHOBA</p> <p>Mathieu MIGNIBENAN</p> <p>Juliette NONKPONMI</p> <p>Antoine B. NOUCBODOHOUE</p> <p>Ulrich NOUNADONDE</p> <p>Michel S. ODOUNLAMI</p> <p>Serge SATCHI</p> <p>R. Estelle TCHAO AGBEILLE</p> <p>Alexandre TOLOFON</p> <p>Gilles H. VIAINON</p> <p>Jean YOROU</p> <p>Arlette C.C. ZINSOU</p>
LES INSPECTEURS DES FINANCES		CHIEFS DE LA DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVE FINANCIERE ET COMPTABLE	
<p>Nicéphore D. SOGLO 1963</p> <p>Nestor AZONHE 1967</p> <p>Taofick TOKOUROU 1974</p> <p>Octave J. M. ROKO 1974</p> <p>Barnabé BIDOZO 1977</p> <p>Richard ADJAHO 1976</p> <p>Joseph M. TOSSAVI 1977</p>	<p>Claude C. SEDOGBO 1977</p> <p>Francis HOGNONOUTO 1977</p> <p>Raouf BOURAÏMA 1979</p> <p>Thomas BOKO 1979</p> <p>Florentin COGAN 1979</p> <p>Damien T. HOUESOU 1979</p> <p>Roland Marc ZINZINDOHOUE 1979</p> <p>Adamou ALIOU BANKA 1979</p> <p>Norbert O. BALARO 1979</p> <p>Jean A. HOUNKPE 1979</p> <p>Mathias HOUSSOU 1979</p> <p>Arnaud Crépin MENSAH 1979</p> <p>Valentin O. SOKPIN 1979</p> <p>Soulieman KPOSSOU 1979</p> <p>Francis TONOUKON 1979</p> <p>Massoudou SALEY 1979</p> <p>Alexandre HOSSOU 1979</p>	<p>Aurélien C. C. AKPACBE</p> <p>Yvonne R. AKPLOGAN</p> <p>Issifou ALASSANE</p> <p>Victorin B. AMOUSSOU</p> <p>Félix C. AMOUSSOU</p> <p>Adéline F.J.F. ATTINKPAHOUN</p> <p>Jean-François AWO</p> <p>Barnabé AYOSSO</p> <p>Prosper S. BAGNON</p> <p>Léocadie BAKAMBAMOU</p> <p>Clément BIBO</p> <p>Alexandre BOYINOU</p> <p>Bertin F. COMLANVI</p> <p>Djagbo T. Hugues DAGAN</p> <p>Albert D. DEGBOE</p> <p>Gisèle DEGUENON</p> <p>Job DJEBOU</p> <p>Mathilde Yabo DJIKINHEDO</p>	<p>Paul LISSAN 1991</p> <p>Johannes A. d'ALMEIDA 1991</p> <p>Pierre K. FANOU 1993</p> <p>Benjamin F. KEMAVO 1993</p> <p>Fernand KINZO 1995</p> <p>Joseph M. ARAYE 1995</p> <p>Yvonne A. SAHOU-KPONDEHOU 1995</p> <p>Adrienne TOHOUBI-CHIDIKOFAN 1997</p> <p>Gabriel DAGBA 1997</p> <p>Alexandre E. DAGBA 1997</p> <p>Amoussou DJAGBA 1997</p> <p>Antoine AGONSE 1997</p> <p>Paul NAKPOHOU 1997</p> <p>Léandre ASSOGBA 1999</p> <p>Delphin AHANHANZO 1999</p> <p>Boniface C. VISSOH 1999</p> <p>Jean Kévi KAKPO 1999</p> <p>Albert A. ADECHI 1999</p>

NB: les années en rouge désignent les promotions d'appartenance

Informations de contact



Clément HESSANON

Chef Division des Affaires Administrative,
Financière et Comptable (C/DAAFC)

Tél 229.61.53.53.24

hessanonclement@yahoo.fr

Informations sur l'IGF

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Route de l'aéroport
01 BP 302 COTONOU – BENIN

Tél 229.21 30 10 20

Télécopie 229. 21 30 18 51

www.finances.bj

